

## Déneigement à domicile



Le service de déneigement à domicile (trottoirs et accès piétonniers) est organisé pour les personnes âgées de plus de 70 ans et / ou en situation de handicap.

Les inscriptions au service s'effectuent courant octobre de chaque année.

La période de déneigement est comprise entre le 1er décembre et le 15 mars.

Le droit d'inscription au dispositif s'élève à 11 €.

Le coût du service qui correspond aux interventions effectives est variable en fonction des niveaux de ressources des usagers.

[Conditions individuelles d'inscription Hiver 2022-2023](#)

[Bulletin d'inscription Hiver 2022-2023](#)

[Plaquette de présentation des services du Pôle Séniors](#)